

DELIBERATION N°44/2018

Le **Mardi 24 avril 2018** à 9h30, le Conseil d'administration de l'Etablissement Public Foncier Local de la Savoie, légalement convoqué, s'est réuni dans les locaux de l'EPFL sous la présidence de Monsieur Jean-Marc LÉOUTRE.

Date de convocation : 13/04/2018

Nombre de membres en exercice : 25

ADHERENTS	Nom du titulaire	Présent	Pouvoir	Excusé/Absent	Nom du suppléant	Présent
CHY METROPOLE-CŒUR DES BAUGES	CAILLE Louis		X		ROUTIN Anne	
	DARVEY Albert	X			ESQUEVIN Jérôme	
	DULLIN Xavier			X	DYEN Michel	
	LEOUTRE Jean-Marc	X			BRET Frédéric	
	VALLIN-BALAS Florence	X			CHAPPUIS Catherine	
CC CŒUR DE SAVOIE	COVAREL Eric			X	CARREL Henri	
	PILARD Etienne			X	DESCHAMPS-BERGER Richard	
CC YENNE	VERRON Frédéric				CHAPEAU Christian	X
CA ARLYSERE	CRESENS Annick	X			TORNIER Xavier	
	GARZON Philippe			X	ROTA Michel	
	GAUDIN François		X		GIORIA Mireille	
CC VAL GUIERS	GUIGUE Gilbert	X			CAGNIN Georges	
CC LAC AIGUEBELETTE	COURTOIS Gilbert			X	ZUCCHERO pascal	
CC CŒUR DE CHARTREUSE	SEJOURNE Denis	X			CATTANEO Myriam	
GRAND LAC -CA LAC DU BOURGET	CASANOVA Corinne	X			ROGNARD Olivier	
	CROZE Jean-Claude			X	COUDURIER Fabien	
	GRANGE Yves	X			GELLOZ Bernard	
CC CANTON DE LA CHAMBRE	BAUDIN Jean	X			CHEVALLIER Monique	
CC CŒUR DE MAURIENNE ARVAN	MARGUERON Jean-Paul	X			BALMAIN Robert	
CC PORTE DE MAURIENNE	GENON Hervé			X	REFFET Patrick	
CC CŒUR DE TARENTEISE	DANIS Georges		X		SILVESTRE Maxime	
COLLEGE SPECIAL (Communes isolées)	BOUTY GEORGES	X			FRAISSARD Jean-Claude	
	PENNA Jean-Luc	X			EMPRIN Alain	
REGION	BONNIVARD Emilie			X		
DEPARTEMENT	FAVETTA-SIEYES Christelle				MITHIEUX Lionel	X

TOTAL 12 3 8

TOTAL VOTANTS 17 2

TOTAL VOIX 25

Accusé de réception en préfecture
073-487899056-20180424-DEL44-2018-DE
Date de télétransmission : 03/05/2018
Date de réception préfecture : 03/05/2018

DELIBERATION N°44/2018

Objet : RETROCESSION

Opération : 17-377 - Aérodrome de la Combe de Savoie
Demandeur : CA ARLYSERE
Axe : développement économique
Date de fin de portage prévue : 27/03/2022
Acquéreur désigné : SIMACS

En date du 27/03/2018, l'EPFL a acquis par voie de préemption le temps restant à courir sur un bail à construire à la demande de CA ARLYSERE qui agissait en lieu et place du SIMACS. Par délibération en date du 29/03/2018, CA ARLYSERE sollicite l'EPFL afin de rétrocéder ce bien au SIMACS. Le SIMACS a pour objet la gestion de l'aérodrome ainsi que la maîtrise de l'assiette foncière et des constructions. Cette maîtrise foncière permettra une gestion cohérente de l'espace concerné ainsi que des mesures de sécurité.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité donne son accord quant à la rétrocession des parcelles mentionnées ci-dessous, au prix ci-dessous, au SIMACS.

Localisation	Référence cadastrale	Adresse	Surface (m ²)	Nature cadastrale	Zonage	Prix
TOURNON	B1070 et B1343	La combe	1993 m ²	Vente sur le temps restant à courir sur le bail à construction portant sur les terrains de la ville d'Albertville	AUea et Ni	100 000 €
		TOTAL	1993 m²			

Le 02/05/2018
 Le Président
 Jean-Marc LÉOUTRE

VOTE :	
Pour	17
Contre	0
Abstentions	0



Accusé de réception en préfecture
 073-487899056-20180424-DEL44-2018-DE
 Date de télétransmission : 03/05/2018
 Date de réception préfecture : 03/05/2018